



HAL
open science

Master Langues et cultures étrangères

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Langues et cultures étrangères. 2015, Université Jean Moulin Lyon 3. hceres-02040925

HAL Id: hceres-02040925

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040925>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Langues et cultures étrangères

- Université Jean Moulin Lyon 3

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Langues vivantes

Établissement déposant : Université Jean Moulin Lyon 3

Établissement(s) cohabilité(s) :

Ce master *Langues et Cultures Etrangères* de l'Université Lyon3 est une mention du domaine Arts, lettres, langues et se compose de dix spécialités, neuf spécialités à finalité recherche et une spécialité professionnalisante.

Les spécialités à finalité recherche se répartissent en sept spécialités en langues vivantes (Anglais, Allemand, Arabe, Chinois, Japonais, Italien, Russe), et deux spécialités dans des domaines connexes (Linguistique et dialectologie, Etudes culturelles comparées). La spécialité *Langue-culture-entreprise* est l'unique spécialité professionnelle de la mention. Les sept spécialités recherche en langues vivantes sont cohabilitées avec les établissements suivants.

Un parcours de M2 en Indologie a été ouvert en 2013-2014, en partenariat avec l'Université de Lausanne, et en réponse à une recommandation de la précédente évaluation de la mention qui invitait à une plus grande ouverture vers les langues « non-indo-européennes ». Il y a lieu de penser qu'il s'agit donc de l'introduction d'enseignements consacrés principalement aux langues dravidiennes, plutôt qu'à ceux de l'Hindi, de l'Urdu, du Sanskrit ou du Persan - langues indo-iraniennes de la famille des langues indo-européennes.

Cette formation approfondit les connaissances des étudiants dans le domaine d'une des langues choisies et des cultures qui sont transportées par cette langue. La première année est plus orientée vers la consolidation de la langue et de la culture choisies ; la seconde année est davantage inscrite dans une logique transversale, qui invite l'étudiant à poursuivre sa recherche en opérant des choix qui consolident ses savoirs dans sa spécialité.

Le dossier est présenté avec de nombreuses annexes, mais dépourvu de parties spécifiques relatives à chacune des dix spécialités qui composent cette mention. Les rédacteurs ont opté pour un schéma de présentation qui distingue trois orientations, « professionnelle », « recherche », et « enseignements », structurant l'ensemble de la filière *Langues Littératures Civilisations Etrangères et Régionales* (LLCER) ainsi que *Langues et civilisations étrangères* (LCE) de l'établissement durant le dernier contrat, et irriguant deux masters : la mention *Langues et cultures étrangères* et celle des *Arts-lettres-langues*. Outre le fait que la présente évaluation ne porte pas sur l'orientation « enseignement », désormais incluse dans les formations MEEF, cette logique d'organisation du dossier complique l'évaluation, et la réponse à plusieurs questions légitimes, dont celles relatives à la place respective de chacune des composantes de cette mention, non seulement en termes quantitatifs (les annexes fournies aident à ce niveau), mais surtout en termes qualitatifs (pilotage, agencement des cohabilitations, participation à la conception de la politiques et des stratégies de mention).

L'effort de mutualisation et la mise en place d'un ensemble commun sont, par contre, mis en valeur par cette démarche. Une grille commune pour la structure des enseignements des spécialités recherche a été mise en place ; elle comporte un tronc commun au M1S1 pour l'ensemble des spécialités recherche, à l'exception de la linguistique. Cette mesure facilite, avec les accords de cohabilitation, les réorientations, les passerelles et la mobilité.

Avis du comité d'experts

Cette mention de master LCE est assez bien structurée : sa spécialité professionnelle est en cohérence avec les spécialités recherche.

Ces dernières s'appuient sur un grand nombre d'unités de recherche grâce aux cohabilitations et dans le cadre de l'Ecole doctorale 484 Lettres, Langues, Linguistique et Arts, commune aux établissements partenaires de cette mention : l'Université Lyon 3, l'Université Lyon 2 et l'Ecole Normale Supérieure de Lyon.

Un effort important a été consenti pour ouvrir la mention à l'international (notamment par la déclinaison au niveau de l'UFR des moyens administratifs qui existaient à celui de l'établissement), effort qui touche l'ensemble des spécialités, recherche comme professionnelle.

L'adossement aux milieux socio-professionnels est encore nettement insuffisant, à l'exception remarquable de la spécialité professionnalisante *Langue-Culture-Entreprise*, qui se confond, dans le dossier, avec l'orientation « professionnelle » de la mention. La disparition des finalités recherche et professionnelle pour les mentions de master depuis 2013, et le cahier des charges attachés à la construction de ces diplômes invitent les responsables et les équipes pédagogiques à s'orienter au-delà des débouchés traditionnels (poursuite en thèse ou préparation des concours de l'enseignement) et à s'ouvrir davantage aux milieux socioprofessionnels dans toutes les langues et cultures proposées, afin de concevoir les formations en fonction d'une insertion professionnelle plus diversifiée, dont la possibilité est précisément évoquée dans ce dossier.

La répartition des effectifs, présentée en annexe du dossier, se révèle très inégale selon les spécialités ; les études anglophones maintiennent une attractivité relativement élevée parmi les spécialités recherche (33 inscrits en M1 en 2013-2014), ainsi que la spécialité professionnelle *Langue-culture-entreprise* (97 inscrits). Les autres formations ont une attractivité moyenne (11 inscrits en M1 pour le Chinois, 12 pour le Japonais, 9 pour l'arabe), voire faible et très faible (4 inscrits en M1 études germaniques, 2 en études slaves, 8 en linguistique et didactologie). Il y a aussi 4 inscriptions, très surprenantes, dans une rubrique labélisée « sans spécialité » : 4 en M1 et 5 en M2 en 2013-2014. Au total, on constate que 6 sur 10 spécialités recherche comptent moins de 10 inscrits en 2013-2014.

La répartition des diplômés entre les orientations recherche et professionnelle, selon la terminologie adoptée dans ce dossier, est pratiquement semblable : 78 diplômés « recherche » pour 99 diplômés « professionnels » en 2009 et 90-72 respectivement en 2013, alors que l'orientation professionnelle est animée par une seule spécialité, et l'orientation recherche par 10 spécialités.

Le taux de réussite global semble satisfaisant (autour de 70%) au niveau de la mention, avec 34% de poursuite d'études, dont 14% en doctorat, mais l'état du dossier ne permet pas de rapporter ce taux au niveau des spécialités, et ainsi, d'en évaluer la portée.

Le pilotage de la mention est perfectible, au moins à deux niveaux : en premier lieu, par une ouverture plus forte et systématique à une plus grande diversité d'intervenants dans la formation (professionnels notamment) ; en second lieu, par la prise en compte des cohabilitations mises en œuvre, qui concernent toutes les spécialités recherche de la mention, via l'institutionnalisation d'un pilotage conjoint de ces spécialités (conseil de perfectionnement commun, jurys, etc.). Il est à craindre que l'absence de ces outils de pilotage commun entraîne des difficultés de fonctionnement d'une part, et d'appropriation des retours d'expériences, d'autre part.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>La mention s'appuie sur un grand nombre d'unités de recherche grâce aux cohabilitations et dans le cadre de l'École doctorale 484 Lettres, Langues, Linguistique et Arts, commune aux établissements partenaires : l'Université Lyon 3, l'Université Lyon 2 et l'École Normale Supérieure de Lyon. Les mastérants bénéficient de cette synergie, et sont, par exemple, invités aux doctoriales.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Cette problématique est négligée pour les spécialités recherche, qui ne prennent en compte que les débouchés traditionnels, préparation aux concours de recrutement des enseignants et poursuite d'études en thèse. La spécialité professionnalisante <i>Langue-culture-entreprise</i>, qui se confond, dans le dossier, avec l'orientation « professionnelle » de la mention, a nettement dynamisé, par rapport à la précédente évaluation, la place de la professionnalisation dans les enseignements et le stage obligatoire.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La spécialité professionnalisante <i>Langue-culture-entreprise</i>, qui se confond, dans le dossier, avec l'orientation « professionnelle » de la mention, intègre un stage obligatoire d'une durée de cinq mois minimum en entreprise au M2S4. Le quatrième semestre des autres spécialités est consacré à la rédaction du mémoire.</p>

Place de l'international	La place de l'international dans la mention relaie efficacement la politique volontariste de l'UFR et de l'établissement. Un BIATTS B est spécialement chargé des entrants et des sortants, avec des missions d'accueil, d'orientation, de suivi et de conseils en direction des étudiants. 29% des étudiants de la mention sont des étrangers, et 7,5% des étudiants sont en mobilité sortante en 2013-2014, ce qui est peu en valeur absolue, mais plutôt dans la tranche supérieur des proportions de sortants parmi les mastérants des universités françaises. Le quatrième semestre est libre de cours pour permettre une mobilité. Enfin, une seconde langue vivante est obligatoire pour les étudiants de la spécialité <i>Langue-culture-entreprise</i> qui offre, de plus, la possibilité d'effectuer le stage en entreprise au Royaume-Uni dans le cadre d'un partenariat.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Une confusion à propos du recrutement rend incohérente la position exprimée au niveau de la mention, confusion qui a peut-être été introduite par la recommandation de l'évaluation précédente visant à renforcer la « sélection » à l'entrée de la formation. L'admission en première année de master est réglementée par arrêté national. Les dispositions pour les étudiants spécifiques renvoient aux commissions d'admission. Les cohabilitations prises pour les spécialités recherche ont nettement renforcé les possibilités de passerelles, par l'instauration d'un tronc commun et d'une grille commune, et par l'extension du choix des enseignements. Les modalités d'emprunt de ces passerelles ne sont pas évoquées. Des liens sont entretenus par la mention <i>LCE</i> avec les mentions de master <i>Arts-lettres-langues et LEA</i> de Lyon 3. Il n'est pas fait mention de dispositifs spécifiques d'aide à la réussite, hormis un projet personnalisé instauré en M2S3 spécialement encadré et qui porte aussi la transversalité de la formation.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Un environnement numérique de travail (ENT) se met progressivement en place et devrait être généralisé à la rentrée 2014. Le numérique pédagogique proprement dit n'est pas encore pris en charge ; l'ensemble des enseignements est conçu en présentiel traditionnel.
Evaluation des étudiants	La formation mobilise les dispositifs ordinaires du contrôle continu pour les étudiants en régime général, et de l'examen final pour les autres étudiants. Des aménagements sont prévus pour les étudiants en situation de handicap.
Suivi de l'acquisition des compétences	Pas de données
Suivi des diplômés	Le taux de réussite global est apparemment satisfaisant, autour de 70% au niveau de la mention, mais l'absence de données chiffrées complètes pour les spécialités gêne l'appréciation de cette proportion générale ; 34% de poursuite d'études, dont 14% en Doctorat. Le suivi des étudiants diplômés s'opère au niveau de l'université, pas de la mention.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'est pas mentionné de conseil de perfectionnement, ce qui est d'autant plus regrettable que des spécialités recherche sont cohabilitées, et que la moitié des diplômés est issue de la spécialité professionnelle. La procédure d'autoévaluation a été améliorée, mais semble se résumer à l'interprétation des résultats d'une enquête de satisfaction conduite auprès des étudiants par la CFVU de l'établissement.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- La spécialité *Langue-culture-entreprise* repensée, attractive (97 inscrits en M1 en 2013-2014 pour un total de 175 au niveau de la mention) pilotée de façon satisfaisante.

Points faibles :

- Dossier incomplet sans présentation des parties spécifiques consacrées aux spécialités portées par la mention.
- Pilotage insuffisant et inadapté aux nombreuses cohabilitations.
- Absence de réflexion sur la professionnalisation pour les spécialités « recherche ».
- Faiblesse des effectifs dans 6 spécialités recherche (sur 9).

Conclusions :

La mention de master *LCE* de l'Université Lyon 3 - Jean Moulin est une formation diversifiée, qui a entrepris de maintenir et d'accroître ses capacités par une politique de cohabilitation étendue. Cette stratégie enregistre déjà des résultats positifs comme la circulation des étudiants entre les établissements cohabilités afin de disposer d'une offre enrichie de formation. Cependant, le pilotage de ces cohabilitations doit impérativement être renforcé et restructuré pour tenir compte de la spécificité de ces partenariats, notamment au travers de la représentation systématique du, ou des, partenaires dans les instances de la formation, existantes ou à créer (conseil de perfectionnement).

La politique internationale semble soutenue par l'établissement (investissement en personnel et en heures de langue) mais cette politique n'a pas encore porté suffisamment ses fruits.

D'une manière générale, le dossier est mal conçu. Il ne présente aucune description des spécialités, et, est fréquemment contradictoire ou confus sur plusieurs points fondamentaux (le nombre même des spécialités hébergées par la mention est difficile à déterminer, par exemple). L'impression qui se dégage alors est celle d'un manque flagrant d'appropriation des processus collégiaux d'évaluation par les pairs, qui n'a malheureusement pas permis au comité de se prononcer sur de nombreux aspects de la formation.

Observations des établissements

IDENTIFICATION DE LA FORMATION :

*Licence, Licence Professionnelle ou master
suivi de l'intitulé de la Mention*

Master LCE

COMMENTAIRES :

Le HCERES émet de nombreuses critiques sur le dossier présenté par l'Université Jean Moulin – Lyon 3 pour sa conception et son manque de transparence. Pourtant nous nous sommes attachés à répondre sur l'ensemble des thématiques contenues dans le dossier HCERES dans le cadre d'un dossier structuré de façon homogène pour l'ensemble de l'université.

La spécificité du domaine des Langues étrangères ne nous semble pas avoir été prise en considération par le comité d'évaluation des Masters LCE de Lyon. Par exemple, il est reproché au dossier de ne pas donner suffisamment d'éléments sur la professionnalisation des Masters Recherche. Les métiers de l'enseignement (secondaire ou supérieur) représentent pourtant un débouché important quantitativement parlant pour de nombreuses langues, et les Concours de l'Education Nationale comme l'Agrégation constituent une filière professionnelle d'excellence.

Il est également tout à fait étonnant que la Synthèse des Evaluations des Champs Langues Vivantes contredise sur de nombreux points essentiels le Rapport des Masters LCE. La Synthèse souligne des qualités manifestes de notre Master, louant le lien indéniable entre la continuité de la Licence et du Master, la structuration efficace de notre offre de formation, l'adossement solide à la Recherche. Ces points sont soulignés également par le Rapport des Masters, mais malheureusement passés sous silence lors du bilan. Sans remettre en doute les conclusions auxquelles arrivent les experts dans ce rapport, il nous semble dommage que le rapport sur les Masters LCE ne prenne pas en considération nombre d'évidences et de pratiques courantes à l'enseignement de nos disciplines linguistiques.

Nous répondrons ici en quelques points essentiels à certaines remarques effectuées par le Comité d'Expertise des Masters :

1. Une unique spécialité professionnelle ?

Le rapport indique que « la spécialité Langue-Culture-Entreprise est l'unique spécialité professionnelle de la Mention » (p. 3, et p. 4). La spécialité Recherche est évidemment professionnelle, puisque nous sommes nous-mêmes des enseignants-chercheurs issus directement de ces formations. Le Master Recherche prépare aux concours d'excellence de l'Enseignement National pour les langues qui font l'objet d'une Agrégation ; certains étudiants passent également le CAPES tout en ayant effectué un Master 2, pour différentes raisons ; les autres langues connaissent des débouchés professionnels ayant trait à des métiers de médiation culturelle et de traduction, comme il est précisé dans le dossier remis.

2. Absence de mention des Masters MEEF

Il nous est fait grief de ne pas mentionner les Masters d'Enseignement MEEF, qui font l'objet d'une évaluation HCERES séparée : ce reproche est formulé injustement à notre encontre (« cette logique d'organisation complique l'évaluation » p. 3) alors que ceci n'est aucunement notre choix, mais celui de l'HCERES même.

3. Inégale répartition des effectifs selon les spécialités

On nous reproche une inégale répartition des effectifs (p. 4) selon les langues de spécialité : il est bien évident que les « études anglophones » conservent une attractivité supérieure à celle des autres langues (certaines dites « rares »), ceci étant très facilement compréhensible du fait de la situation d'enseignement dans l'Enseignement secondaire en France, et du fait du contexte culturel mondial. Ceci est d'ailleurs un sujet politique d'actualité, dans un pays où certaines langues (par ex. l'allemand, pour prendre un cas traité abondamment par les médias) se voient menacées un peu plus chaque année. La faiblesse des effectifs de certaines langues est hélas le propre de ces spécialités partout en France ; notre université n'est pour rien dans ce déséquilibre. Notre Faculté met en place de nombreuses stratégies afin de soutenir l'enseignement de ces langues menacées, et la Faculté des Langues de l'Université Jean Moulin – Lyon 3 peut s'enorgueillir de proposer un large panel de langues, très rarement enseignées dans le supérieur (hindi, sanscrit, turc, coréen, chinois, japonais, polonais, hébreu, grec moderne, etc.).

4. Pilotage insuffisant et inadapté aux nombreuses cohabilitations

On nous fait également remarquer un « pilotage insuffisant et inadapté aux nombreuses cohabilitations », en nous recommandant d'établir « des conseils de perfectionnement ». Nous renforcerons bien entendu à l'avenir ces réflexions nécessaires entre partenariats et collaborations régulières à l'avenir pour le Master « Langue-Culture-Entreprise », mais également pour les Masters « Recherche ». En effet, plusieurs conseils de perfectionnement seront mis en place dès la fin de cette année universitaire. Leur composition nominale n'est pas encore fixée, mais ils seront composés par des enseignants, des étudiants (inscrits dans la formation + diplômés), des personnalités extérieures, des personnels administratifs, etc., comme le stipule le texte du Cadre National des Formations.

Il est bien entendu que nous prendrons grand soin, d'ici la prochaine évaluation, d'améliorer nombre de points listés par les experts.

Enfin, pour terminer, les nombreux points qui sont loués au sein du rapport (bonne structuration des Masters, spécialités cohérentes, excellent adossement à la recherche, riches et nombreuses cohabilitations, réussite de l'ouverture à l'international, taux de réussite satisfaisant) ne sont pas listés dans la synthèse des points forts des dernières pages (on remarque qu'il n'y a qu'UN SEUL point fort), et l'on peut donc s'étonner que la liste des points faibles soit en revanche bien plus longue. Les experts ont oublié de mentionner 6 points forts de nos Masters, contre 5 points faibles.

Manufacture des Tabacs

6 cours Albert Thomas
BP 8242
69355 LYON CEDEX 08

Tél. +33 (0)4 78 78 78 78
Fax +33 (0)4 78 78 74 12
www.univ-lyon3.fr

HCERES – RAPPORT D’EVALUATION –
Observations de portée générale

noter

Mention : Langues et cultures étrangères

Pas d’observations.

JL Mayaud
Jean-Luc MAYAUD
Président de l’Université Lyon 2



Lyon le 18 mai 2015

Réponse à l'évaluation par le HCERES du Master « Langues et cultures étrangères » (déposant : Université Jean Moulin Lyon 3)

L'ENS de Lyon remercie le comité pour l'évaluation du Master « Langues et cultures étrangères » et souhaite apporter quelques précisions sur sa participation à cette mention.

L'ENS de Lyon offre un ensemble de sept spécialités à visée recherche, regroupées sous la mention « Langues et cultures étrangères » ; certaines sont cohabilitées avec les Universités Lyon 2 et Lyon 3 (études germaniques, études anglophones, études arabes), tandis que les autres sont cohabilitées soit avec l'Université Lyon 3 (études chinoises, études italiennes, études slaves), soit avec l'Université Lyon 2 (études hispanophones et lusophones). Ces spécialités de master sont adossées aux unités de recherche suivantes : UMR 5037 IHPC, UMR 5062 IAO, UMR 5191 ICAR, UMR 5206 Triangle, UMR 5611 LIRE, UMR 5648 CIHAM, EA 1633 CERCC.

Durant le contrat 2011-2015, les flux d'étudiants dans cette mention à l'ENS de Lyon ont été compris entre 88 et 131 selon les années, les spécialités « études arabes », « études chinoises », « études slaves » réunissant des effectifs très réduits. Le taux de réussite dans cette mention de master a oscillé entre 83% et 85%.

L'internationalisation de la formation est marquée. En effet, tous les étudiants spécialistes de « Langues et cultures étrangères » vont passer une année à l'étranger dans le cadre de leur formation de master. Par ailleurs sont accueillis dans les cours donnés à l'ENS de Lyon des étudiants en programme Erasmus. Il convient aussi de noter l'existence d'un cursus intégré franco-allemand Lyon-Fribourg (Etudes interculturelles franco-allemandes), qui comprend des mobilités étudiantes et enseignantes. Une part significative des enseignements, variable selon les masters (entre 40 et 60%) est dispensée dans une langue autre que le français.

En cours de scolarité les étudiants effectuent souvent des stages, en France ou à l'étranger (lectorat, édition, journalisme, instituts culturels, services culturels ou consulaires, associations d'enseignement du français...). L'agrégation et le doctorat constituent le principal débouché professionnel des étudiants (avec respectivement un taux de réussite d'environ 80% et un taux de poursuite en études doctorales d'environ 60%). Cependant, les diplômés des différentes spécialités du master « Langues et cultures étrangères » poursuivent aussi d'autres carrières dans la fonction publique française ou européenne (diplomatie, interprétariat, action culturelle notamment).

Jean-François PINTON
Président de l'ENS de Lyon